

ENTRETIEN AVEC MICHAEL NANZ

Co-Président de FIAN Suisse

* * *

Groupe de travail suisse « Sociétés transnationales et droits humains »

Plateforme des ONG suisses pour les droits humains

Genève, le mercredi 27 octobre 2021



ENTRETIEN

HR.CH : *Nous sommes ici devant le Palais des Nations au troisième jour des négociations menées par un groupe de travail intergouvernemental. Ce groupe de travail vise à élaborer un traité contraignant pour réglementer l'activité des sociétés transnationales dans le cadre du droit international des droits de l'homme. Je retrouve aujourd'hui, Michael Nanz, Co-président de FIAN Suisse et co-coordonateur du groupe de travail suisse sociétés transnationales et droits humains de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains. Bonjour Monsieur. J'aimerais aborder avec vous, la place de la Suisse en comparaison internationale sur ces questions de régulation des sociétés transnationales.*

HR.CH : ***La Suisse n'a toujours pas de mandat de négociation pour engager sa participation au sein du groupe de travail mais ne fait qu'observer les discussions lors de cette session. Déjà pendant l'initiative pour les multinationales responsables, le Conseil fédéral a souvent mis en avant l'argument qu'il ne souhaitait pas que la Suisse agisse en « cavalier seul » sur la scène internationale. Or, en comparaison internationale, il semble que la Suisse se situe plutôt en retrait d'une dynamique contraignante, dynamique que le traité pourrait justement contribuer à harmoniser. Où se situe exactement la Suisse aujourd'hui en comparaison internationale ?***

M.N : « La Suisse dispose désormais d'un contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables, qui est désormais entré en vigueur, et une ordonnance d'application est également en cours d'élaboration. Mais comme nous le savons, cette contre-proposition est très faible en termes de réglementation. Elle ne couvre que quelques domaines et aucune sanction réelle. La Suisse a donc fait quelque chose, mais très peu. Moins que ce qui serait en fait un minimum raisonnable. Ainsi, même si la Suisse va plus loin que les autres pays qui n'ont aucune réglementation dans le domaine des entreprises et des droits humains, elle reste clairement en retard par rapport à nos pays voisins ; quand je pense aux législations française (loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre) et allemande (devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement, Lieferkettengesetz) par exemple, ces lois vont beaucoup plus loin et sont plus complètes que la réglementation suisse. Et en ce qui concerne le processus à l'ONU, il se trouve que la délégation suisse n'a pas reçu de mandat de négociation. La délégation suisse ne peut donc pas vraiment participer aux négociations. Aujourd'hui, lors de la septième session, le texte est en cours de négociation. La Suisse s'est contentée d'observer le processus. Son engagement est

pratiquement nul par rapport à d'autres États qui sont très activement impliqués, quand je pense à des États comme le Panama, le Cameroun, la Palestine, l'Égypte, qui veillent vraiment activement à ce qu'un bon texte de traité soit trouvé.»

HR.CH : *Tout comme la Suisse, l'Union européenne regarde le processus d'un œil critique et ne dispose pas de mandat de négociation. Pourtant, l'Union européenne s'est engagée dans un projet de législation européen pour un devoir de vigilance (agendé à la fin de l'année). Pourquoi l'Union européenne continue-t-elle de s'opposer à un traité onusien ?*

M.N : « Oui, c'est intéressant. L'Union européenne ne s'oppose plus au processus, elle l'a en quelque sorte accepté. L'Union européenne est présente à Genève dans la salle de négociation. Elle n'a pas de mandat, c'est vrai, mais elle participe quand même, par le biais de commentaires. Certes, ce ne sont pas des commentaires textuels sur le fond, mais elle signale des éléments néanmoins importants. Hier, par exemple, certains États ont voulu retirer du texte de traité le droit à un environnement propre, sain et durable, mais l'UE est intervenue et a dit non, ce droit devrait rester dans le texte - également en vue de la directive-cadre de l'Union Européenne, qui doit être publiée à la fin de l'année. L'UE n'est donc plus contre le processus, elle y participe sans mandat, mais elle n'accepte pas encore le texte dans sa forme actuelle. Le texte en négociation n'est pas encore finalisé et doit être élaboré et adopté sur la base d'un consensus. Il y a encore du travail à faire, mais l'UE est au moins quelque peu active. »

HR.CH : *Comment le développement d'une législation sur la vigilance des entreprises au niveau européen pourrait impacter la Suisse ?*

M.N : « Oui, en effet, cette loi ou cette directive-cadre sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises est attendue pour la fin de l'année. Et cette directive sera, d'après ce que l'on peut déjà prévoir, beaucoup plus complète que ne l'est actuellement la réglementation en Suisse. Elle ne sera pas, d'une manière ou d'une autre, limitée à un thème ou à un secteur particulier, comme en Suisse dans le cas du travail des enfants et de minerais issus de zone de conflit, mais sera complète, à l'instar de la loi sur le devoir de vigilance en France ou la loi sur la chaîne d'approvisionnement en Allemagne. On s'attend également à ce que la directive se situe quelque part entre la législation française et allemande et qu'elle contienne également des sanctions, – ce qui manque dans la réglementation suisse. Un niveau nettement plus élevé serait alors atteint.

Karin Keller-Sutter n'a cessé de répéter, tout comme le Conseil fédéral, que la Suisse souhaitait se coordonner avec l'UE en termes de réglementation et atteindre le même niveau. Concrètement, la Suisse sera mise sous pression pour adapter la réglementation suisse, pour l'élever à ce niveau, dans les prochaines années, lorsque la directive sera également développée et devienne réellement contraignante. Et il appartiendra au Conseil fédéral ou au Parlement d'initier une adaptation législative correspondante. La Suisse ne pourra certainement pas éviter cela, ni même devenir un paradis pour les entreprises douteuses. Il ne doit pas y avoir d'échappatoire et je pense que le Parlement et le Conseil fédéral parviendront à adapter leur réglementation.»

HR.CH : *Quel message voulez-vous adresser à la Suisse aujourd'hui ?*

M.N : « Je pense que nous devons collectivement commencer à prendre acte que la faiblesse de la législation suisse, tout comme le fait de se contenter de simples «attentes», «dialogue» ou «sensibilisation» vis-à-vis des entreprises, ne protègent tout simplement pas les droits humains. Le Conseil fédéral devrait s'en tenir aux déclarations qu'il a faites dans son message sur l'initiative pour des multinationales responsables, à savoir qu'il veut miser sur une solution à large assise internationale, sur la coordination et la coopération internationales. C'est exactement ce que permettraient ces négociations pour un traité contraignant ici à Genève. Il s'agit du seul processus et du seul instrument actuellement disponible pour mettre réellement en œuvre ces objectifs. C'est également le seul instrument actuellement disponible pour mettre en œuvre ces objectifs et, dans le même temps, pour atteindre une égalité et une sécurité juridiques et à des conditions de concurrence équitables pour les entreprises du monde entier. Ce qui m'amène au point le plus important : nous avons besoin d'un mandat de négociation pour la prochaine session. Ce n'est que de cette manière que le Conseil fédéral peut mettre en œuvre son obligation de protéger les droits humains en vertu du droit international, y compris par le biais d'accords internationaux. C'est ce que disposent explicitement les traités de l'ONU, et tant que le Conseil fédéral ne met pas effectivement en œuvre ce mandat, et donc cette obligation de protection, on ne pourra que constater qu'il viole cette obligation de droit international. Notre message essentiel : il est grand temps de participer à cet accord pour mettre en œuvre correctement le devoir de protection des droits humains ».